

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 22 (1964)

Heft: 1

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie

La petite et moyenne entreprise dans l'économie belge¹

A l'initiative de M. P. Vanden Boeynants, ministre belge des classes moyennes, un groupe de travail composé de personnalités appartenant au monde universitaire et à l'économie ont élaboré une *Carte économique* précisant la situation de « La petite et moyenne entreprise dans l'économie belge ». A l'heure du Marché commun et des grandes unités, on tend à négliger le rôle des PME ou même à leur dénier toute faculté d'adaptation. C'est pour lutter contre ce courant et, du même coup, faire sortir les classes moyennes de leur *attitude purement défensive* que le Centre national pour l'expansion économique des PME a voulu montrer, par une analyse consciencieuse, « l'énorme importance des petites et moyennes entreprises » (occupant respectivement de 1 à 19 et de 20 à 49 travailleurs salariés). On constate que 98 % du nombre total des entreprises sont en Belgique de petite ou moyenne dimension, et qu'en outre 76 % relèvent de la toute petite entreprise n'occupant pas de personnel rémunéré. Les PME occupent à peu près le 50 % de la population active du commerce et de l'industrie.

Le premier tome de l'étude donne, outre une analyse globale de la structure économique des PME, un exposé de l'évolution de 1948 à 1959 et fournit des renseignements pour une vingtaine de secteurs à caractère PME (maçonnerie, transports routiers, commerce de textile, d'alimentation, restauration, etc.). Le deuxième, consacré plus spécialement à la concentration, étudie la tendance vers un agrandissement de la dimension moyenne des PME, tant sur le plan géographique (arrondissement, province, royaume) que sur celui des secteurs d'activité économique. La troisième publication, pas encore parue à notre connaissance, se propose de « faire un usage opérationnel des données rassemblées en vue d'en élaborer une projection dans l'avenir ». Le groupe de travail répond ainsi au but qu'il s'était fixé: mettre l'accent sur « la nécessité d'ouvrir de nouvelles voies ».

Ces publications se signalent par leur remarquable réalisation artistique et technique, confiée à l'Agence Carto. L'invention graphique et une habile utilisation de la couleur font de ces publications des modèles du genre. Et on a même pensé à ceux que les « petits dessins » rendent méfiants: le matériel statistique ayant servi de base à la réalisation des graphiques se trouve rassemblé en fin de volume.

YVETTE JAGGI.

¹ *La petite et moyenne entreprise dans l'économie belge : I. Eléments de base de la carte économique ; II. La concentration*, Centre national pour l'expansion économique des PME, 1960 et 1961.

Le service rural d'aide familiale ¹

La Fédération rurale vaudoise de mutualité et d'assurances sociales (Clarens) a publié un travail de Mlle S. Gramm intitulé: « Le Service rural d'aide familiale est-il le complément indispensable de mesures sociales mieux coordonnées ? » Sans doute, et on ne l'a compris que très récemment puisque l'adoption du contrat type de travail en vigueur en Suisse romande remonte à juin 1958 seulement. En quoi consiste donc cette profession souvent appelée, de manière plutôt inélégante, « dépannage » ? L'ONU la définit comme « un service de la collectivité destiné avant tout à préserver l'intégrité du foyer en un moment où la personne normalement chargée de son entretien est incapable, pour diverses raisons, de s'acquitter de sa mission sans y être aidée ».

Au 1^{er} octobre 1962, on comptait 18 services d'aide familiale en activité dans le canton de Vaud (dont 5 à Lausanne et environs), et 6 étaient en voie de création. Si leur but commun demeure l'aide aux familles en difficulté, les possibilités et les formes d'action varient évidemment d'un service à l'autre. Outre l'étude de nombreux cas particuliers, Mlle Gramm fait cependant un tableau saisissant des conditions de vie dans le milieu rural vaudois et des problèmes auxquels on se heurte : éducation et formation professionnelle, rentabilité insuffisante de l'exploitation agricole, conditions de travail pénibles, conflits à l'intérieur des villages et des familles, etc.

L'expérience personnelle de Mlle Gramm, ainsi que les nombreux témoignages qu'elle a recueillis, donnent un grand poids aux raisons qu'elle avance pour étendre chez nous le service rural d'aide familiale. Cette nécessité, à vrai dire, seuls pouvaient honnêtement la méconnaître ceux qui ont perdu tout contact, familial ou autre, avec la campagne vaudoise.

YVETTE JAGGI.

Milieu social et orientation de la carrière des adolescents ²

Le traditionnel conditionnement social des attitudes que les adolescents manifestent au sujet de leur avenir professionnel et social est-il vaincu ? L'« imitation domestique » de Comte, d'après laquelle l'atmosphère familiale prédisposerait l'enfant à entrer dans une carrière analogue sinon identique à celle des parents, a-t-elle vraiment perdu de sa puissance ? Il semble bien en tout cas que l'espoir, longtemps irréalisable, d'« avancer » par rapport à la génération précédente devienne volonté chez les jeunes d'aujourd'hui — si l'on en juge d'après les résultats de l'enquête effectuée par le Département genevois de l'instruction publique et dont les résultats ont été publiés en trois fascicules. En effet, parmi les 1021 interrogés, plus du tiers des fils d'ouvriers s'apprêtent à devenir « non manuels », 60 % des fils d'employés s'orientent vers des fonctions de spécialiste, d'intellectuel ou de dirigeant. Fait intéressant : la plupart des fils de commerçants paraissent se préparer à des fonctions sala-

¹ SUZANNE GRAMM: *Le service rural d'aide familiale*, travail édité par la Fédération rurale vaudoise de mutualité et d'assurances sociales, Clarens, (Vaud), 1962.

² ROGER GIROD et J.-Fr. ROUILLER: *Milieu social et orientation de la carrière des adolescents* : I. *De 12 à 15 ans*, 58 p., 1961; II. *De 15 à 17 ans*, 135 p., 1961; III. *Projets et attitudes à 15 ans*, 330 p., 1963, tous édités par le Centre de recherches de la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève (Section de sociologie).

riées. On mesure la *mobilité sociale* impliquée par l'aspiration quasi générale chez les jeunes à un changement de classe socio-professionnelle, souvent considéré d'ailleurs comme inévitable.

La structure de l'enseignement, en dépit de ce désir de promotion sociale, a pour objet d'assurer dans une large mesure une régulation des effectifs des différentes classes sociales d'après la stratification de la collectivité. Ce faisant, les institutions scolaires courent le risque d'établir trop tôt entre élèves plus ou moins « doués » des clivages auxquels l'enfant, suivant son tempérament, la condition de ses parents ou les conceptions du milieu familial, réagira différemment : résignation, adaptation, effort. On connaît l'interdépendance entre les filières scolaires suivies et les ambitions professionnelles. Voilà peut-être un nouveau déterminisme à combattre, maintenant que l'« imitation domestique » n'exerce plus sa tyrannie. Cela exigerait, de la part des structures scolaires, un assouplissement tel que certains y voyent leur fin.

YVETTE JAGGI.

La grève, phénomène de civilisation ¹

L'éminent Institut de sociologie, fondé par E. Solvay, a publié récemment une étude originale de R. Gubbels, qui passe en revue les principaux aspects (sociologiques, économiques, juridiques) du phénomène « grève » en partant chaque fois de cas précis. Cette heureuse application de la méthode des cas en sociologie permet à l'auteur de saisir le mécanisme d'une grève, tout en restant très proche de la manière purement descriptive.

On suit donc volontiers les conclusions auxquelles aboutit ainsi M. Gubbels, notamment en ce qui concerne la définition de la notion même de grève, considérée comme « un acte par lequel un groupe social manifeste à la fois sa solidarité interne (exprimée par les organisations syndicales) et sa désolidarisation par rapport au reste de la société ; cette manifestation se traduit généralement, mais pas nécessairement, par un arrêt concerté du travail (grèves perlées, grèves du zèle) ; le groupe social y recourt afin d'exprimer une volonté, un mécontentement ou une opinion, dans les cas où il ne trouve plus d'autre moyen pour influencer les décisions à prendre en cette matière ». Cette définition surprend par l'absence des « considérations économiques » traditionnellement situées à l'origine des grèves ; c'est que pour M. Gubbels « la grève est très peu un phénomène économique » : ses répercussions économiques sont faibles, et les considérations de cet ordre sont impuissantes aussi bien à expliquer les mobiles, la force et l'issue des mouvements de grève qu'à permettre de déterminer leur coût et les gains qu'ils ont occasionnés — sans compter que « les masses ouvrières n'ont pas autant de soucis qu'on pourrait le croire de l'économicité de leurs actes ». La grève est plutôt « essentiellement un phénomène sociologique », même si les comportements sont expliqués *a posteriori* de manière à les rendre cohérents conformément à une vision globale des rapports sociaux.

Les explications données à M. Gubbels par ceux qui considèrent que le « mordant » des organisations syndicales a évolué au cours des dernières années peuvent se ramener à trois : on invoque d'une part « l'embourgeoisement » des classes ouvrières (participation

¹ ROBERT GUBBELS : *La grève, phénomène de civilisation*, Etudes d'économie sociale, Institut de sociologie, Université libre de Bruxelles, 1962, 334 p.

relativement moins grande des jeunes à la vie syndicale, diffusion des ventes à tempérament); d'autre part, on affirme que la combativité n'a pas diminué, mais seulement changé d'orientation — s'exprimant aujourd'hui par des moyens autres que la grève (tables rondes et autres formes de conciliation); enfin, synthèse des deux explications précédentes, les conquêtes sociales auraient renforcé la confiance dans l'organisation des syndicats — d'où un certain renoncement à l'action directe. « La position de l'organisation syndicale aurait donc changé: elle a cessé d'être l'animateur pour devenir le mandataire. » Cette démission des ouvriers en faveur des militants rappelle donc celle des citoyens faisant confiance aux administrateurs.

On voit que l'analyse de certains cas peut mener fort loin. Il est clair qu'une application aussi réussie de la méthode sociologique (« s'aviser d'aller voir, à propos de toute question qui se pose, du côté du troisième terme ») a plus de chances de faire reconnaître une discipline, en l'occurrence une « sociologie de la grève », que bien des élucubrations paraphilosophiques d'établisseurs de sciences nouvelles.

YVETTE JAGGI.

Publications européennes: OCDE, CECA, EURATOM

L'*Organisation de coopération et de développement économiques*¹, le plus vaste groupement de pays du monde occidental, a vu officiellement le jour le 30 septembre 1961, date à laquelle elle a succédé à l'OECE, organe d'administration du Plan Marshall. L'organisation actuelle, comprenant vingt pays (dont la Suisse) et trois membres à statut spécial (Finlande, Yougoslavie et Japon), vise essentiellement à « réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ».

La structure de l'OCDE, ainsi que les fonctions des différents conseils et comités sont analysées dans l'ouvrage publié par l'Organisation elle-même pour se présenter au public.

*

Le *Onzième Rapport général sur l'activité de la CECA*² est important pour deux raisons: d'une part, la Haute Autorité essaye tout naturellement de faire le point après dix ans d'efforts pour une plus grande intégration des deux matières de base; d'autre part, ce Rapport suit de près la fameuse *Etude sur les perspectives énergétiques à long terme de la Communauté européenne*, déposée devant le Conseil des ministres en décembre 1962.

La précarité du marché charbonnier est désormais un fait reconnu: il se caractérise par un « équilibre apparent » dû seulement aux diverses mesures protectionnistes adoptées par la plupart des pays Membres de la Communauté. Ces difficultés ont accentué le mouvement de rationalisation: on a élevé encore en 1962-63 (de 2100 à 2250 kg.) le rendement fond par homme et par poste, ce qui a permis de maintenir la production à un niveau presque stable (—1,3 %), malgré les fermetures de puits marginaux et les diminutions d'effectifs au fond (plus de 27.000 ouvriers en 1962). Les grands froids de l'hiver dernier ont permis l'écoulement de vastes quantités de charbon, mais cela ne doit pas faire illusion: la capacité de concurrence du charbon, face à l'énergie importée, tend à se détériorer.

¹ L'OCDE, Publication de l'OCDE, Paris 1963, 260 p.

² *Onzième rapport général sur l'activité de la CECA*, Luxembourg, 1963, 740 p.

On peut même aller plus loin: *la part de l'approvisionnement énergétique de la Communauté en provenance de l'extérieur ne cesse de croître*. La nécessité d'une politique commune de l'énergie ne fait, dès lors, plus de doute — d'autant plus que la réalisation progressive d'un marché commun des produits ne peut se réaliser harmonieusement à défaut d'un marché commun de l'énergie. Cette nécessité d'une politique commune, de l'approvisionnement du moins, étant unanimement reconnue, comment la Haute Autorité en envisage-t-elle la mise en application ? Trois étapes sont prévues:

- une étape préparatoire, qui se terminerait en janvier 1964 et aurait pour objet l'élaboration des instruments et procédures; outre l'accord sur les principes généraux, il s'agit d'établir le calendrier des étapes et des mesures pétrolières et charbonnières articulées sur la réalisation d'un marché commun général, avec des procédures de vote s'inspirant de celles du Traité de Rome;
- une période de transition (1964-1970), compensant la mise en œuvre proprement dite de la politique commune propre à atteindre l'objectif final;
- une période finale (dès le 1^{er} janvier 1970), qui verrait enfin assuré un approvisionnement en énergie au plus bas prix possible. Cette période serait marquée par la prédominance de l'énergie importée et par l'aide corrélative attribuée à l'industrie charbonnière de la Communauté.

*

Les investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la CECA ¹ (situation au 1^{er} janvier 1963) montrent d'une manière encore plus précise le déclin de l'industrie charbonnière, comparée à la sidérurgie. En effet celle-ci a vu de 1954 à 1962 ses dépenses d'investissement s'accroître continuellement, tandis que celles de l'industrie charbonnière ont légèrement régressé. En 1954, les investissements de la Communauté se répartissaient à concurrence de 48 % pour l'industrie charbonnière, 49 % pour l'industrie sidérurgique et 3 % pour les mines de fer. En 1962, les pourcentages correspondants se sont établis à 24 %, 73 % et 3 %. Les dépenses prévues pour 1963 viennent confirmer cette évolution.

*

Selon le *Sixième Rapport général de la Communauté européenne de l'énergie atomique* ² (EURATOM), l'année 1962-63 de cette organisation a été marquée par l'élaboration de son deuxième programme quinquennal 1963-1967. Pendant cette période, l'EURATOM va intensifier son action pour aider l'atome à sortir du laboratoire et à prendre peu à peu sa place dans l'économie européenne. La décroissance du prix unitaire d'installation du kilowatt nucléaire est désormais chose assurée. On admet, en Europe et aux Etats-Unis, que le coût de l'énergie atomique sera en 1970 (et avant dans certaines régions) économiquement raisonnable.

Nous retrouvons ici le problème des besoins énergétiques à long terme, qui excéderont largement, pour l'électricité en tout cas, les possibilités de production ³. Or le traité de 1957

¹ *Les investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la CECA*, Rapport sur l'enquête 1963, Luxembourg, 1963, 92 p.

² *Sixième Rapport général sur l'activité de la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM)*, Bruxelles, 1963, 300 p.

³ Voir *Revue économique et sociale*, août 1963: E. GIORGIS: « Problèmes énergétiques suisses et voies nouvelles », p. 197.

instituant l'EURATOM avait donné à cette Communauté la mission de « contribuer à l'élévation du niveau de vie dans les Etats Membres et au développement des échanges avec les autres pays ». La Communauté assure que le passage de la recherche pure à l'application industrielle contribuera à l'expansion économique.

Pour favoriser la construction de centrales nucléaires à l'échelle industrielle (telles que celles de Marcoule, de Chinon, de Latina-Rome), la Commission de l'EURATOM dispose d'un programme de participation. Des contrats sont d'ores et déjà signés pour des centrales de puissance, situées en France, en Italie et en Allemagne principalement, dont l'entrée en service interviendra à fin 1967 au plus tard.

Parallèlement le personnel occupé à la recherche passera de 2000 à 3200, les mesures de protection sanitaire (dont le contrôle de la radio-activité ambiante) seront développées et plus largement diffusées.

Le profane qui feuillette le Sixième Rapport de l'EURATOM ne peut manquer d'être émerveillé par les perspectives ouvertes à si brève échéance par une forme d'énergie dont l'application pacifique lui semblait malgré tout abstraite et lointaine.

YVETTE JAGGI.

Pacem in Terris ¹

Adressée à tous les hommes de bonne volonté, l'*Encyclique Pacem in Terris* a retenti effectivement sur toute la terre. Il y a là quelque chose de nouveau, que certains ont interprété à tort comme la conséquence d'une revision doctrinale. En réalité Jean XXIII a défendu les mêmes idées que ses prédécesseurs, de même que son Encyclique de 1963 rappelle celle de 1962. Si cette fois il a été écouté particulièrement, c'est d'abord parce que le sujet est le plus capable de toucher l'homme d'aujourd'hui, ensuite parce que le ton de l'Encyclique rappelle la simplicité chaleureuse de son auteur.

L'édition qu'en donne l'Action populaire contient, en regard, le texte et un commentaire qui s'appuie, soit sur les encycliques précédentes, soit sur les documents contemporains du même ordre, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme (Nations Unies) et la Convention européenne sur les droits de l'homme (Conseil de l'Europe).

La paix suppose le respect d'un certain ordre qui régit les rapports entre les personnes (première partie de l'Encyclique), les rapports entre le citoyen et l'Etat (deuxième partie), les rapports entre les Etats (troisième partie), l'organisation des Etats en communauté mondiale (quatrième partie). Des directives pastorales terminent l'Encyclique. C'est donc une synthèse qui contient un rappel des principes du droit naturel, une appréciation des solutions données aujourd'hui aux problèmes politiques, économiques et sociaux, et des consignes pour l'action des catholiques.

L'originalité de la première partie tient surtout au dénombrement des droits de la personne humaine, dans l'ordre religieux, moral, politique, économique et social. C'est pour Jean XXIII l'occasion de tracer le tiers chemin entre le libéralisme et le socialisme,

¹ JEAN XXIII: *Encyclique Pacem in Terris*. Commentaire et index analytique par l'Action populaire, Paris, SPES, 1963.

ce qu'avaient déjà tenté ses devanciers. Contre les libéraux il affirme le droit de chacun au travail (n° 18 de l'Encyclique), à un salaire familial (n° 20) et à l'initiative dans le domaine économique (n° 20 et 64: « il convient que les travailleurs puissent se sentir responsables dans les entreprises »). Contre les socialistes, Jean XXIII affirme le droit à la propriété privée des moyens de production (n° 21) et le droit des parents d'assurer l'entretien et l'éducation de leurs enfants (n° 17). D'ailleurs dans la cinquième partie (n° 162), Jean XXIII se réfère expressément à Pie XII pour affirmer le bienfait de l'évolution et les méfaits de la révolution.

La deuxième partie traite de la communauté politique et justifie l'intervention de l'Etat, en particulier au n° 63: « Si l'autorité n'agit pas opportunément en matière économique, sociale ou culturelles des inégalités s'accroissent entre les citoyens, surtout à notre époque. » Jean XXIII insiste sur la nécessité de favoriser l'aménagement social parallèlement au progrès économique.

Dans la troisième partie, consacrée aux relations internationales, le souverain pontife suit au plus près la doctrine de Pie XII sur la paix, en examinant différents problèmes brûlants: celui des minorités, celui des réfugiés et celui des migrations en général. Il énonce à ce propos une formule à la Beveridge: « Il est opportun que, dans toute la mesure du possible, le capital se déplace pour rejoindre la main-d'œuvre et non l'inverse. »

La quatrième partie est un développement de la troisième que justifie une fâcheuse constatation: « L'organisation et le fonctionnement des Etats ne permettent pas de promouvoir comme il faut le bien commun universel » (n° 135). Une autorité publique de portée universelle est donc nécessaire dont la compétence est définie par le principe de subsidiarité et le pape forme des vœux pour le succès des Nations Unies.

C'est la cinquième partie qui a suscité des commentaires excessifs à propos des rapports entre catholiques et non catholiques. On y trouve deux idées traditionnelles de l'Eglise. Il faut distinguer entre l'erreur et ceux qui la commettent. De même les mouvements historiques ne doivent pas être identifiés avec les systèmes philosophiques qui les fondent et les inspirent. Mais il est vrai que Jean XXIII a insisté plus que ses devanciers sur les possibilités de contact entre croyants et incroyants: « Si en vue de réalisations temporelles les croyants entrent en relation avec des hommes (qui ne croient pas), ces contacts peuvent être l'occasion d'un mouvement qui mène ces hommes à la vérité. » Et plus loin: « Certaines rencontres au plan des réalisations pratiques qui jusqu'ici avaient paru inopportunes ou stériles peuvent maintenant présenter des avantages réels ou en promettre pour l'avenir. »

D'une façon générale, l'Encyclique exprime un optimisme raisonné. Les trois traits qui caractérisent notre époque: la promotion économique et sociale des classes laborieuses, l'entrée de la femme dans la vie publique et le progrès des peuples vers l'indépendance, indiquent que se répand la notion de l'égalité naturelle des hommes en dignité (n° 39 à 44). Que cela ne soit pas décisif, c'est ce que marque la première idée énoncée dans l'Encyclique: « L'ordre si parfait de l'Univers contraste douloureusement avec les désordres qui opposent entre eux les individus et les peuples, comme si la force seule pouvait régler leurs rapports mutuels. » La lucidité de Jean XXIII est plus remarquable encore que son optimisme. Qu'on voie par exemple la façon dont il traite le problème des minorités, en indiquant à la fois leur droit au respect de leurs particularités et leur devoir de ne pas cloisonner la société où ils vivent. Cette Encyclique est avant tout une leçon de sagesse. Qu'elle ait été écoutée est un réconfort pour tous les hommes de bonne volonté.

JEAN VALARCHÉ.

Géographie rurale ¹

Le contenu du nouvel ouvrage de P. George répond parfaitement à son titre. C'est un panorama de la vie rurale, un rappel de toutes les formes et activités liées à la vie de l'homme à la campagne. Il s'agit d'un manuel, comme était le *Précis de géographie économique*² et non d'un Traité comme « la campagne ». Cependant la part de l'opinion y est plus importante que celle de l'information, à la différence de l'autre Précis. Cette opinion est économique et politique aussi souvent que proprement géographique, du moins si l'on admet que la géographie pose des problèmes humains sans indiquer leur solution et restreint son observation à l'influence du site sur la fonction. L'analyse de Pierre George est totale. Elle part du fait agricole, de ses bases naturelles, de ses conditions techniques et sociales. Elle s'élève à l'organisation régionale, qui prend des aspects différents suivant que l'agriculture est de subsistance, de marché ou de spéculation — cela depuis longtemps — et depuis la Révolution de 1917 les pays socialistes connaissent une autre agriculture et une autre organisation rurale. L'ouvrage se termine par un exposé des problèmes actuels: la faim dans le monde sous-développé, l'adaptation de l'exploitation familiale aux techniques nouvelles, l'insuffisance de la rémunération des agriculteurs.

Les subdivisions sont plus discutables que la division principale et l'auteur semble avoir lui-même hésité. Il annonce que l'aménagement — œuvre fondamentale qui fait de l'espace brut un espace agricole — comporte trois phases: mise en état de produire, organisation de l'espace, mise en place de la population. Mais les deux premières seulement sont traitées dans le chapitre et on peut se demander en effet si la mise en place de la population relève de l'aménagement ou de l'« appropriation-exploitation », chapitre suivant des conditions techniques et sociales.

La division majeure, agriculture de subsistance, de marché et de spéculation, est elle-même plus didactique que réelle. L'introduction à la troisième partie ne montre pas clairement si George voit seulement trois portions de l'espace ou aussi trois phases de l'évolution. Mais en tous cas la distinction agriculture de marché, agriculture de spéculation est difficile à préciser. L'origine les différencie mal. L'apparition de déséquilibres entre l'offre et la consommation dans des pays évolués est commune aux deux: le blé ukrainien dépassait la consommation ukrainienne avant 1914 comme le blé canadien dépassait celle du Canada, et le second seul est classé par l'auteur comme agriculture de spéculation. La production aux cours mondiaux n'est pas un critère plus valable. George range dans l'agriculture de marché le blé beauceron qui est exporté en partie et dont la production dépend du prix mondial et du prix national de même que le blé du Dakota. A la page 262 l'auteur reprend la distinction en disant: « L'agriculture de marché est essentiellement nationale et les cultures sont protégées contre les crises graves par une législation conservatrice. » Mais le blé des Etats-Unis, exemple d'agriculture spéculative, est consommé plus en dedans qu'au dehors et protégé lui aussi par toute une législation.

La quatrième partie — problèmes actuels — rencontre une objection du même ordre. Il paraît difficile de traiter le problème « adaptation de l'exploitation aux techniques » indépendamment du problème « commercialisation et prix ». N'est-ce pas l'insuffisance de la commercialisation soviétique qui explique le surpeuplement technique (tableau p. 330) et la lenteur du « processus d'harmonisation des effectifs ruraux et des techniques » ? Il semble que l'auteur aurait pu dépasser davantage l'opposition des systèmes pour retrouver

¹ PIERRE GEORGE: *Précis de géographie rurale*, Presses universitaires de France, Paris, 1963.

² Cf. Compte rendu dans le n° d'avril 1957 de la *Revue économique et sociale*.

la similitude des conditions. Le kolkhozien moyen ne vit pas mieux que l'ouvrier agricole du grand domaine capitaliste et les deux bénéficient d'une économie domestique, bien qu'ils vivent dans des cadres différents.

Ces objections de plan et de méthode n'enlèvent pas leur valeur à des analyses où l'essentiel est constamment éclairé par des formules frappantes, ou rien d'important n'est négligé, en particulier de ce qui préoccupe notre monde. L'auteur est peut-être porté à mettre l'accent plus sur les conflits que sur les harmonies. Y a-t-il contradiction plutôt qu'harmonie entre les objectifs économiques et sociaux de la réforme agraire ? Les deux paraissent être atteints dans le cas de la réforme italienne. Néanmoins l'objectivité du livre est indiscutable. « Les mystifications statistiques de l'URSS » (p. 182), « les essais malheureux de collectivisation forcée des années 1950-1955 » p. (130) sont rapportés aussi bien que les méfaits de la spéculation sous les tropiques, ou encore, la coexistence de politiques malthusiennes et de populations affamées. Les remèdes indiqués sont dans la ligne des meilleurs économistes ruraux : l'intégration de l'élevage à la culture, les menues améliorations de l'outillage, les progrès dans la conservation des produits développeront les agricultures attardées et l'auteur indique bien que la mécanisation n'est pas une panacée, mais ne se justifie que dans un certain contexte démographique.

Le meilleur du livre est pourtant la partie géographie « pure » et histoire. L'analyse des rythmes saisonniers, l'historique de l'agriculture de spéculation (c'est-à-dire de plantation) amenée par les découvertes du xv^e siècle et l'attention portée aux profits du commerce des épices, l'énumération des caractères spécifiques de l'activité agricole attestent la maîtrise qui fait du livre un chef-d'œuvre.

JEAN VALARCHÉ.

Géographie industrielle ¹

L'étude de J. Chardonnet se pare de multiples qualités : elle est simple, claire, bien écrite, documentée jusqu'à en devenir quasi exhaustive, mais sans aucun pédantisme. Ce qui frappe dès l'abord dans cet ouvrage, c'est l'intelligence de la présentation, la logique du plan.

Sans aucune recherche de style, sans effet préconçu, l'auteur expose avec maîtrise et précision le problème de l'énergie dans le monde. Le lecteur saisit sans peine le rôle fondamental de l'énergie dans la vie économique et politique d'un pays. Dès lors, il part courageusement à la découverte de lieux d'extraction et d'exploitation, compare, juge et tranche. Chardonnet possède l'art de vulgariser une science sans devenir simpliste ; il sait admirablement bien donner au lecteur l'illusion de participer à l'étude...

Apparemment, la plupart des géographes se proposent de déverser une partie de leurs connaissances dans les cervelles d'autrui. Cette discipline qui pourrait compter parmi les plus humaines et les plus attachantes prend alors l'attrait de l'huile de ricin ! Chardonnet, par contre, semble avoir opté pour la « tête bien faite » et s'est attaché la collaboration du lecteur qui n'est plus simple réceptacle d'un savoir plus ou moins imposé.

Les personnes que la géographie économique intéresse, celles qui désirent rafraîchir leurs connaissances ou acquérir quelques bases solides concernant l'énergie nucléaire — et tout particulièrement les étudiants en sciences économiques — trouveront ici une source de documentation riche, actuelle et facilement assimilable.

MARIE-LOUISE RAISSIS.

¹ J. CHARDONNET : *Géographie industrielle : Les Sources d'Energie*, tome I, Paris, 1962.

Les espaces économiques¹

Sur un territoire national ou international, on constate l'existence de pôles de croissance, de régions surdéveloppées et d'autres sous-développées. Est-ce un bien ou un mal, faut-il favoriser le développement rural ou urbain ? De nombreux chercheurs s'efforcent de résoudre ces problèmes et pour cela, de définir l'*espace économique*. C'est ce que fait le professeur Boudeville dans son ouvrage « Les espaces économiques ».

Du point de vue économique, il existe trois notions d'espace : l'espace homogène, l'espace polarisé et l'espace plan. Par *espace homogène*, on entend un espace continu dont chacune des parties constituantes présente des caractéristiques aussi proches que possible de celles de l'autre. Ainsi du point de vue de l'homogénéité des revenus, la France se partage en quatre espaces homogènes : le Nord, le Centre-Est, l'Ouest et le Sud. La notion d'*espace polarisé* est plus complexe : il s'agit de l'observation du rayonnement commercial des agglomérations urbaines. Exemple : Paris et l'agglomération parisienne. Quant à l'*espace plan*, ou *région plan*, ou encore *région de programme*, c'est un instrument placé entre les mains d'une autorité pour atteindre un but économique donné. Il y a ainsi en France 21 régions plan, dont le but est l'aménagement et le développement du territoire. L'espace homogène et l'espace polarisé n'ont eux-mêmes pour intérêt ultime que celui d'aider à construire un espace plan le meilleur possible.

Après avoir ainsi défini les trois notions d'espace économique, M. Boudeville indique la méthode d'observation applicable à l'espace économique, dont le point de départ est la *statistique*.

L'auteur décrit ensuite les instruments d'une politique économique régionale, instruments qui varient suivant le type de région envisagée, son autonomie politique et les dimensions économiques de son espace.

Mais la région économique n'est pas seulement régionale, elle peut aussi être internationale. M. Boudeville étudie l'espace économique *européen*, sa place dans le monde et sa structure interne, sa vocation économique et géographique, et dégage les moyens politiques adaptés à l'Europe.

La région n'est pas une entité indépendante, mais elle fait partie d'un tout, elle est subordonnée à la conception nationale du bien-être commun. Aussi l'étude aborde-t-elle la coopération des régions nationales en France, en faisant ressortir d'une part leurs problèmes communs et, d'autre part l'interdépendance des problèmes particuliers.

L'auteur démontre ensuite que, dans tous les pays, la croissance des zones urbaines se fait à un rythme plus élevé que dans l'ensemble de la nation. Puis il met en lumière les dimensions optimales des différents types de villes, leurs fonctions et les instruments d'aménagement des structures urbaines.

L'auteur termine par trois exemples d'aménagements de bassins fluviaux : la Tennessee Valley, l'axe Moselle-Saône-Rhône et le bassin du Sao Francisco au Brésil, afin de démontrer comment on peut rendre vie à des régions peu développées.

COLETTE MATHEY.

¹ JACQUES-R. BOUDEVILLE : *Les Espaces économiques*, « Que sais-je » ?, n° 950, P. U. F., Paris, 1961.

La hiérarchie dans la structure de l'entreprise¹

Après avoir défini ce qu'il faut entendre par hiérarchie et quelle est sa raison d'être, l'auteur retient trois types principaux qu'il soumet à nos réflexions, à savoir :

- la hiérarchie linéaire,
- la hiérarchie linéaire et d'EM,
- la hiérarchie fonctionnelle.

Une leçon particulièrement intéressante s'adresse à tous ceux qui pourraient croire, qu'à une unité administrative donnée, correspond un type structurel bien déterminé. La pratique tend au contraire à démontrer que ce dernier n'existe pas à l'état pur. Une entreprise importante admet fréquemment, en fonction de sa stratification, les trois types, chacun d'eux subissant lui-même certaines adaptations.

On peut alors se demander comment un exposé critique des formes hiérarchiques, proposées par les conceptions les plus modernes de l'organisation administrative, peut se justifier sans être exhaustif.

Le professeur VAES nous tranquillise dans les termes suivants : « Quelles que soient les variantes et les complexités de la pratique, l'organisateur, avant de passer aux cas d'espèces, doit nécessairement étudier les types structurels purs. » Sa connaissance du problème en sera améliorée et lui permettra d'établir les schémas adaptés aux conditions les plus variables.

Un pas important est ainsi franchi, lorsque nous prenons conscience que l'entreprise ne se définit plus à l'aide d'un type structurel simple, mais qu'il y a lieu d'élaborer en outre des sous-types convenant à chaque articulation interne.

Pour chaque type principal, nous passons en revue successivement les origines, les caractéristiques et variétés d'application, pour aborder ensuite l'étude du « comité », qu'il sied de ne point confondre avec un quatrième type de structure, son rôle étant celui d'un instrument de coordination qui décide d'une politique à suivre ou d'une question à trancher.

Une fois admis le principe que chaque type ou variante correspond à un degré différent d'évolution et de complexité des opérations de l'entreprise, il apparaissait utile d'analyser leurs mérites respectifs en fonction des caractéristiques essentielles d'une bonne structure.

Certains des critères retenus : coût de fonctionnement, facilité d'établissement, rapidité de décision et d'exécution, etc., nous conduisent à certaines directives, adaptables aux besoins particuliers d'une entreprise, mais non à des règles précises d'application générale.

L'intérêt d'une telle étude ne saurait échapper, si l'on songe que l'on touche d'une part à l'harmonie qui doit régner entre les différents groupes sociaux attachés à l'entreprise, et d'autre part au problème de circulation des forces à travers la hiérarchie.

JAQUES-OLIVIER RODIEUX.

Annuaire statistique des Nations Unies 1962²

Nous rendons nos lecteurs attentifs à la parution récente de l'*Annuaire statistique des Nations Unies* de 1962, annuaire bien connu des chercheurs et des étudiants pour le grand nombre de matières qu'il traite. Il concerne tous les pays du monde. Publié chaque année

¹ URBAIN VAES: *La Hiérarchie dans la Structure de l'Entreprise*, Ed. J. Duculot S.A., Belgique; Dunod, Paris, 88 p.

² Edition des Nations Unies, New York, 1963, 687 p., prix 10 dollars.

par le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, sur la base de renseignement fournis par des services de statistique nationaux, les institutions spécialisées des Nations Unies, quelques organisations intergouvernementales, ainsi que des organismes privés, l'*Annuaire statistique* étudie: la population (par pays, continents, régions géographiques principales, sexes, etc.) ; la main-d'œuvre (emplois, durée du travail, chômage); un résumé de la production (indices de la production industrielle, répartition en pourcentage de la valeur ajoutée dans l'industrie, production mondiale des produits); l'agriculture, les forêts et la pêche (indices de la production agricole par produits); les industries extractives (production et emploi, indices de la production par produits); les industries manufacturières (production et emploi, indices de la production par produits); la construction, l'énergie, la consommation, les transports, les communications, le commerce intérieur, le commerce extérieur, les balances des paiements, les salaires et prix, les revenus nationaux, les finances, les finances publiques, les statistiques sociales, enfin l'instruction et la culture; bref 687 pages de renseignements précieux.

En le feuilletant, on peut y faire une foule de constatations intéressantes. Par exemple, le taux annuel d'accroissement de la population entre 1950 et 1961 a été de 1,8 % pour l'ensemble du monde. En Europe (y compris l'Europe orientale mais sans l'URSS), ce taux n'a été que de 0,8 % (moyenne bien inférieure à celle de la Suisse qui est de 1,9 %), alors qu'en Amérique du Sud il est de 2,7 %. Cependant l'Amérique du Sud devra multiplier sa population par onze si elle veut aboutir à peu près à la même densité que celle de l'Europe, qui est de 87, alors que celle de l'Amérique du Sud est de 8. Mais il ne s'agit ici bien entendu que de taux et de densité *moyens*; on trouve en effet en Europe des pays sous-peuplés, comme la Norvège, la Finlande et la Suède qui ont respectivement des densités de 11, 13 et 17. On y trouve aussi le pays le plus peuplé du monde: les Pays-Bas, avec une densité de 346 habitants par kilomètre carré.

Il est intéressant de comparer les indices de la production industrielle par pays ou groupes de pays (1958 = 100):

Dans les « pays moins industrialisés » (pays en voie de développement), on constate que les industries extractives ont progressé puisque l'indice en 1961 est à 145; c'est surtout le pétrole et le gaz, avec un indice de 160, qui ont le plus contribué à cette progression. Les industries manufacturières par contre sont à 124 ce qui est évidemment insuffisant pour des pays qui devraient rattraper leur retard.

Les « pays industrialisés » dans l'ensemble ont accru leur production puisqu'ils ont passé de l'indice 110 en 1959 à 117 en 1960 et enfin à 121 en 1961. Mais ces chiffres cachent des disparités: le Japon a atteint en 1961 l'indice 189, l'Italie l'indice 140, alors que les Etats-Unis n'ont progressé, entre 1960 et 1961, que d'un point pour atteindre l'indice 117.

COLETTE MATHEY.

Bibliothèque d'organisation ¹

Le CIOS (Comité international de l'organisation scientifique, Genève) vient de publier, en version anglaise et française, une excellente liste bibliographique de base en matière d'organisation de l'entreprise et de l'administration. Elle contient les titres d'ouvrages qui font le plus autorité en la matière, ce qui implique une sévère sélection dans un domaine où le rythme des publications nouvelles est affolant. Il n'en reste pas moins que de nombreux

¹ CIOS: « *Basic Management Library — Bibliothèque d'Organisation* », Genève, 1963, 61 p.

travaux valables ont été omis et que la section en langue française est un peu mince. La liste a été préparée en collaboration avec divers centres nationaux de productivité; peut-être aurait-il été judicieux d'associer à un tel travail quelques grandes écoles d'administration des entreprises en Europe et aux Etats-Unis, dont les bibliothèques sont fort riches et qui auraient pu fournir des compléments valables.

Il n'en reste pas moins que la brochure du CIOS se révélera des plus utile pour les institutions et écoles qui sont en train de se constituer, parfois un peu au hasard, une bibliothèque sur la gestion des entreprises. Espérons que cette première tentative sera élargie et complétée.

P. GÆTSCHIN.

Paris

La Documentation française présente la capitale, son histoire, son originalité, son importance¹. De nombreux documents, choisis avec soin, illustrent l'agglomération qui groupe dans son université le 40 % des étudiants de France; qui fournit du travail au 23 % du total des salariés français; vers laquelle convergent les routes et les voies ferroviaires, fluviales et aériennes — comme d'ailleurs les feeders, les lignes à haute tension, etc. transportant l'énergie nécessaire à la première région industrielle de France; qui représente le plus important marché de France, dont elle est par ailleurs la capitale financière, etc. etc.

On envisage brièvement les principaux problèmes à résoudre, inhérents au gigantisme de l'agglomération parisienne: «aménagement urbain et organisation du peuplement». On n'en conclut pas moins que Paris est la chance de la France et qu'il «faut bâtir hardiment les plans pour un grand Paris de 12 millions d'habitants». Cet optimisme de techniciens présentant quelques réalisations grandioses (Tancarville, Lacq, usine de la Rance) pour en faire attendre d'autres plus essentielles (logement, enseignement, transports) règne peut-être au Secrétariat général du Gouvernement, à qui nous devons ce beau volume-démonstration.

*

Pour établir sa *Morphologie de la population active à Paris*², Mme Belleville a tiré parti des données fournies par le recensement français de 1954, qui, pour la première fois, a divisé la population active en neuf catégories socioprofessionnelles. Mme Belleville a choisi d'analyser ainsi le 55 % (fraction assez considérable) de la population parisienne successivement de trois points de vue différents. Tout d'abord, les composantes diverses de la population sont mises en relief localement — par arrondissements et par quartiers. Cette recherche se trouve ensuite complétée par un tableau des catégories socioprofessionnelles et par l'étude des écarts types constatés entre l'importance numérique respective des groupes. La troisième partie présente, au moyen de cartogrammes, la répartition «horizontale» de chacun des neuf groupes constituant la population active de Paris.

Le travail de Mme Belleville fait alors ressortir des anomalies curieuses, et inquiétantes du point de vue de l'équilibre social. Il est évidemment hasardeux de se prononcer sur l'évolution des contrastes et des disproportions avant d'avoir en mains les résultats du recensement de 1962; il semble cependant, d'après les comparaisons prudentes faites avec 1872, qu'une cristallisation professionnelle s'opère sans doute de plus en plus rapidement. L'auteur

¹ La Documentation française: *Paris*, éditions du Secrétariat du Gouvernement, Paris, 1963, 128 p.

² GERMAINE BELLEVILLE: *Morphologie de la Population active à Paris*, Armand Colin, Paris, 1962, 347 p.

remarque alors fort justement « qu'il serait fâcheux, au moment où notre société moderne bénéficie du progrès sous toutes ses formes » de voir s'établir et se renforcer des structures déséquilibrantes.

Même si Mme Belleville a délibérément restreint l'objet de son étude en n'étudiant que la ville même de Paris (env. 3 millions d'habitants), le problème posé est important, parce que sa solution exige la définition d'une éthique comme base de la géographie volontaire.

YVETTE JAGGI.

Problèmes économiques actuels ¹

Les textes contenus dans ce « Cahier » se rapportent aux travaux du Centre économique et social de perfectionnement des cadres des ingénieurs de France. Au début, Pierre Bon définit la comptabilité nationale et ses applications. Relevant de la macro-économie, cette comptabilité met en rapport des groupes d'agents économiques, les entreprises, les ménages, les consommateurs, l'administration publique et indique leurs rapports respectifs. C'est un instrument d'analyse de la situation économique passée et un instrument de prévision.

Dans un court article, intitulé « Calcul économique pour l'entreprise et la collectivité », Jacques Lesourne présente la théorie de l'optimum économique, sous une forme très mathématique. Pierre Uri, dans « Transformations des structures économiques : le Marché commun », révèle quelques aspects divergents ou communs des économies des six pays; ses considérations portent sur la production, la démographie, l'agriculture et l'industrie. Quelques réflexions sont réservées à l'impact de la Communauté sur le commerce mondial: les six pays représentent 30 % des échanges internationaux de matières premières; ils endossent, à ce titre, de nouvelles responsabilités vis-à-vis du tiers monde.

Gonzague de Reynold termine ces divers exposés par un article sur l'unité spirituelle de l'Europe.

British Business Schools ²

La Grande-Bretagne vient de franchir, sur le papier tout au moins, un pas considérable dans l'adaptation de son enseignement supérieur aux temps actuels. Lord Franks, président de Worcester College, donnant suite aux recommandations générales de lord Robbins, a proposé, dans un rapport publié en novembre 1963, la création de deux écoles d'administration des entreprises (Business Schools), qui seraient liées d'une part à la London School of Economics et à l'Imperial College, et d'autre part à l'Université de Manchester.

Les Anglais se rendent compte que la gestion des entreprises devient de plus en plus complexe, tant en raison de la dimension croissante des firmes qu'à cause de la compétition internationale accrue et des progrès de la technologie. De plus, les méthodes scientifiques, surtout depuis la dernière guerre, sont utilisées par un nombre grandissant d'entreprises; il s'agit notamment de la recherche opérationnelle, du planning à long terme, de la théorie de la décision. Il est devenu évident que l'enseignement universitaire traditionnel n'est plus suffisant, comme d'ailleurs la seule formation « sur le tas » en honneur encore

¹ *Cahier* du Centre économique et social de perfectionnement des cadres de la fédération nationale des syndicats d'ingénieurs et de cadres supérieurs, 30, rue de Gramont, Paris 3^e.

² Lord FRANKS: *British Business Schools*, publié par le British Institute of Management, Londres, 1963, 19 p.

dans la plupart des pays européens. Une institution spécialisée se justifie donc dans un domaine où l'improvisation et le flair ne peuvent plus suppléer aux connaissances.

Le rapport Franks n'entre pas dans les détails en ce qui concerne les objectifs, les programmes, les méthodes et l'organisation des deux écoles. A propos de l'enseignement, il met toutefois en lumière un certain nombre d'exigences :

- a) le *cadre conceptuel*, intellectuel, serait constitué par des cours d'économie appliquée, de sociologie et de psychologie, adaptés aux buts de l'école, qui sont de préparer des cadres et des chefs d'entreprise;
- b) les *techniques modernes de gestion* auraient une forte priorité sans cependant tendre à la formation de spécialistes en recherche opérationnelle ou en programmation linéaire, ou encore en mathématiques et statistiques d'entreprise;
- c) le développement des *aptitudes* propres au chef d'entreprise serait assuré par un contact étroit avec la pratique et par des exercices appropriés permettant d'affiner l'esprit d'analyse, de travailler en groupe, de prendre et de communiquer des décisions, de motiver et d'évaluer les hommes, d'assumer des responsabilités.

La mise en train à peu près simultanée de deux écoles devrait permettre d'accumuler rapidement des expériences dans ces matières et d'adapter progressivement les programmes et les méthodes aux besoins du pays.

Il est intéressant de noter que le rapport souligne le fait qu'il ne s'agit pas d'imiter servilement Harvard ou toute autre grande école de cadres américaine. Par ailleurs, il faut donner aux écoles proposées suffisamment d'autonomie au sein de l'Université pour qu'elles puissent opérer avec plus de souplesse que les facultés traditionnelles et ne pas être dominées par les seuls théoriciens.

Le rapport Franks marque un tournant dans la conception de l'enseignement supérieur en Grande-Bretagne. Il démontre que la formation pour l'industrie et le commerce ont leur place à l'Université, au même titre que celle d'autres professions. Il implique aussi que l'Université doit admettre des formes nouvelles d'enseignement, qu'elle a fréquemment, jusqu'ici, considérées avec une certaine hauteur.

P. GOETSCHIN.

La formation des cadres d'entreprise en Suisse ¹

Il n'existe pas encore de « Rapport Franks » pour la Suisse et on doit le regretter. Un premier effort a été fait cependant dans le sens d'un recensement de ce qui est entrepris en ce moment, dans notre pays, en vue de la formation et du perfectionnement de cadres industriels et commerciaux. Sous l'égide de l'Association suisse d'organisation scientifique (ASOS), présidée par le professeur E. Schmidt, un groupe de travail animé par MM. P.-H. Haenni, directeur du Centre d'études industrielles à Genève, et P. Goetschin, professeur à l'IMEDE, a préparé les grandes lignes d'un tel recensement, qui comprend les universités, les centres spécialisés de formation et toute une série de cours et séminaires organisés par diverses institutions académiques ou professionnelles. Sur la base d'une première compilation préparée par le groupe de travail, M. L. de Geus, du département d'organisation de Nestlé, assisté de MM. R. Stærkle et W. Amsler, a mis au point une version finale de l'enquête, qui a été

¹ MM. P.-H. HAENNI, P. GOETSCHIN, L. DE GEUS, R. STÆRKLE et W. AMSLER: *Directory of activities in the field of management education by universities and specialised institutes in Switzerland*, édité par l'Association suisse d'organisation scientifique, Zurich, août 1963, 97 p.

publiée en anglais à l'occasion du congrès de l'International University Contact, qui s'est tenu cet été en Suisse. Cet important travail de recherche, dans un secteur jusqu'ici par trop négligé, est un pas important en avant dans la direction d'une meilleure connaissance des problèmes du « management » en Suisse. Il est dû, dans une très large mesure, à l'activité féconde de M. de Geus.

Une traduction allemande de ce document paraîtra prochainement. Espérons qu'il sera possible d'obtenir aussi un texte français! Il importe en tous les cas de ne pas en rester là: bientôt des mises à jour s'imposeront; bien plus, il importera de savoir ce que font les entreprises elles-mêmes pour le perfectionnement de leurs cadres. Un groupe de travail a d'ailleurs été constitué afin d'étendre l'enquête aux entreprises. Il est à souhaiter que l'on puisse obtenir bientôt une vue d'ensemble de la formation des cadres industriels et commerciaux en Suisse, afin de mieux se rendre compte de ce qui reste à accomplir.

La France face aux investissements étrangers ¹

L'ouvrage de J. Gervais est motivé par une transformation majeure des relations économiques extérieures de la France. En 1959 encore, notre voisine en était à rechercher les moyens de combler son déficit extérieur, et ses missions diplomatiques et consulaires aux Etats-Unis vantaient les avantages qu'elle pouvait offrir aux industriels d'outre-Atlantique désireux de pénétrer le marché européen et en particulier le Marché commun. En 1963, la situation est très différente: les réserves de devises et d'or sont substantielles et les autorités seraient plus portées à freiner l'afflux d'investissements étrangers qu'à les encourager.

L'auteur décrit les conditions auxquelles doivent se soumettre les entreprises étrangères qui ont l'intention de s'établir en France, puis il analyse, secteur par secteur, l'importance des investissements étrangers dans l'économie française. Il examine aussi les divers facteurs qui ont pu inciter les entrepreneurs d'autres pays à choisir la France comme lieu d'implantation et quelles étaient leurs motivations et les avantages attendus. Une partie importante de l'ouvrage est représentée par une longue liste des entreprises américaines, britanniques, italiennes, belges, suisses, etc. opérant en France; cela est fort intéressant, mais regrettons les nombreuses imprécisions, notamment dans l'énoncé des raisons sociales, souvent malmenées ou mentionnées sous la forme d'initiales incompréhensibles. Il eût été désirable, dans le cadre d'une recherche de cette nature, d'être très précis et complet dans la présentation de ce genre d'information, qu'il n'est pas aisé d'obtenir sans un long travail de recensement.

Dans l'ensemble, les conclusions de l'auteur reflètent une prise de position libérale: le Gouvernement français aurait tort de vouloir imposer des limitations à l'entrée sur le marché français de firmes étrangères. Les craintes concernant les investissements américains ont été excessives; les mesures prévues par l'administration américaine et la reprise économique aux USA devraient freiner cette immigration et la ramener à des proportions très supportables. Par ailleurs, cet apport s'est révélé des plus valable en suscitant des concurrences plus vigoureuses et en forçant les entreprises françaises à se regrouper et à améliorer leurs méthodes de gestion.

Le travail de Gervais est très intéressant, mais il est à souhaiter qu'il soit prochainement complété par une étude plus en profondeur qui s'attacherait à faire ressortir de façon

¹ J. GERVAIS: *La France face aux investissements étrangers — Analyse par secteurs*, Editions de l'Entreprise Moderne, Paris, 1963, 234 p.

plus expressive des *cas particuliers d'implantation étrangère* et qui examinerait l'impact de quelques entreprises sélectionnées sur leur milieu. Il faudrait donc passer rapidement d'une analyse macro-économique à une approche micro-économique d'autant plus intéressante qu'elle ferait ressortir les problèmes qui se posent à toute entreprise travaillant au dehors de ses frontières nationales. Cette démarche permettrait aussi de se rendre compte de ce que devraient être les conditions d'accueil susceptibles de réduire au minimum les risques de conflit et de malentendu.

P. GÆTSCHIN.

Forging a United Europe ¹

Cette petite brochure d'une trentaine de pages est essentiellement descriptive; elle présente, pour un public américain ce qu'est la Communauté économique européenne, ses objectifs, ses institutions, ses moyens. Il s'agit d'un panorama aérien et non d'un examen à la loupe. Sous sa forme très condensée, l'étude de Heilbronner est toutefois de nature à rendre service à qui désire obtenir rapidement et sans peine excessive une bonne information sur les transformations en cours en Europe.

P. GÆTSCHIN.

Trois villages de l'Ile-de-France au XVIII^e siècle ²

Cette nouvelle étude vient enrichir la fameuse collection des « Travaux et Documents » publiée par l'Institut national d'études démographiques dont la valeur scientifique est trop connue pour que nous nous y arrêtions.

« Trois villages de l'Ile-de-France » s'inscrit dans la suite logique des études menées à bien par l'Ecole française dans la démographie du passé où historiens et démographes puisent les éléments indispensables à toute recherche sociale. Jean Ganiage, auquel nous devons plusieurs études sur la population de la Tunisie en particulier, vient donc, en tant qu'historien, contribuer à l'œuvre commencée par Henry et Gauthier en dépouillant les registres de paroisses, véritable richesse en friche.

Certes, l'auteur a bénéficié des enseignements et des instruments de travail que l'INED a déjà forgé dans ce domaine, mais il est remarquable que l'historien s'est effacé pour se plier à la discipline de méthodes de recherches déjà éprouvées.

Toute l'étude est donc basée sur le travail de dépouillement des registres paroissiaux, matière première principale qui permet ainsi la formation d'un fichier pour la reconstitution de quelques 400 familles vivant sur le territoire de ces trois villages.

Nuptialité, natalité, fécondité et mortalité sont abordés successivement. Toutefois, Jean Ganiage a mis l'accent sur le phénomène de la fécondité à l'époque afin de vérifier le malthusianisme rural des siècles passés.

Les chiffres que l'auteur nous livre sur ce sujet sont intéressants. Il semble, au contraire des études réalisées sur les familles genevoises ou la population de Crulai, que dans ces villages de l'Ile-de-France, les couples n'ont pas eu le souci principal de limiter leur descendance, même si leur comportement diffère après la Révolution française. A ce sujet, la

¹ R. L. HEILBRONNER: *Forging a United Europe — The Story of the European Community*, Public Affairs Pamphlet n° 308, édité par le Public Affairs Committee, 22 E 38th Street, New York 16, septembre 1962, 28 p.

² JEAN GANIAGE: *Trois Village de l'Ile-de-France au XVIII^e Siècle — Etude démographique*, Travaux et Documents, cahier n° 40, P.U.F., Paris, 1963, 147 p.

différence entre la fécondité des couples au début et à la fin du siècle est intéressante comme le souligne l'auteur.

Dans un chapitre de son ouvrage, Ganiage a repris un aspect mal connu ou trop peu connu : celui des enfants de Paris mis en nourrice à la campagne. Ce sujet avait déjà été abordé par Gauthier dans son « Crulai, paroisse normande » où ce dernier mettait surtout l'accent sur les origines sociales des parents. Dans l'étude de Ganiage, le problème est abordé sous un angle différent et, mis à part l'aspect humain, l'auteur a surtout cherché si une corrélation pouvait s'établir entre l'allaitement et la fécondité des femmes habitant la campagne. A première vue, il semblait possible que ces femmes habitant un village prenaient un enfant quand le leur était mort prématurément. Or, Ganiage nous montre que ces femmes venaient à Paris pour prendre un nourrisson quand le leur arrivait à l'âge d'être sevré.

Sur la stérilité et l'espacement des naissances, l'auteur nous livre plusieurs études comparatives intéressantes, de même qu'il tente de dégager si une corrélation peut s'inscrire entre la mortalité infantile et l'espacement des naissances.

Au moment où l'INED se lance dans une entreprise d'envergure en étudiant pour l'ensemble de la France la démographie des siècles passés au moyen des registres paroissiaux, souhaitons que ces types d'études trouvent dans les pays de langue française, et en particulier en Suisse romande, un écho et surtout une expérience de recherches ou démographes et historiens peuvent découvrir un magnifique terrain.

ANDRÉ FAVIÈRE.

Transformations sociales et développement économique ¹

Sous ce titre, le professeur J. Meynaud a réuni une série de rapports et d'articles parus dans la remarquable *Revue internationale des Sciences sociales*, éditée par l'UNESCO.

Ce volume fait ressortir plusieurs éléments fondamentaux dans le domaine de l'explication des faits sociaux : par exemple la constatation que l'anthropologie, préoccupée de l'homme concret, est beaucoup mieux armée pour saisir la diversité des situations que la sociologie classificatrice.

Il y a aussi l'ampleur des résistances faites par certaines communautés aux perfectionnements techniques. A cet égard, notre conception du progrès comme recherche de l'efficacité technique peut bien se justifier par la « conquête d'abondantes satisfactions matérielles », elle n'en traduit pas moins une vision plutôt étroite. En comparant les conceptions occidentale et orientale du progrès économique, C. Gini montre bien que l'irréductibilité fondamentale des civilisations rend impossible la transposition d'un critère aussi fondamental. Et quand on a lu l'implacable réquisitoire intitulé « L'influence de la technique industrielle moderne sur la structure sociale de l'Asie du Sud », on ne peut plus traiter d'anachroniques les vues de Gandhi.

On voit une fois de plus combien la moindre réflexion sur des problèmes économiques et sociaux débouche sur la morale — et cela n'a rien d'étonnant puisque l'homme représente la seule fin possible du progrès. Peut-être est-ce pour l'avoir parfois méconnu que notre civilisation prométhéenne se trouve ainsi défiée par ceux qui cherchent une voie spécifique vers l'industrialisation.

YVETTE JAGGI.

¹ « Transformations sociales et développement économique », extraits du *Bulletin international des Sciences sociales*, présentés par JEAN MEYNAUD, UNESCO, Paris, 1962, 231 p.